

# Action lycées

5-21 octobre 2022

nous  
toutes  
.org

Lien du groupe WhatsApp de l'action : [ici](#)

## Principe de l'action

Aller à la rencontre de lycéen·nes et de personnels des lycées pour les sensibiliser sur les VSS qui touchent les jeunes, les mobiliser pour la manifestation et les informer sur leurs droits. Leur proposer de répondre à des quiz, les informer sur le consentement et l'éducation à la sexualité et leur donner des outils de mobilisation à l'intérieur de leur établissement.

## Les objectifs

- Mobiliser les lycéen·nes pour la manifestation de novembre
- Les encourager à créer de nouveaux comités jeunes
- Informer sur les droits des élèves à l'éducation à la vie affective et sexuelle

**L'action est organisée et réalisée  
au sein d'un comité local ou jeunes #NousToutes.**

Vous ne faites pas partie d'un comité local ou jeunes ? N'hésitez pas à vous mettre en relation avec le comité le plus proche de chez vous. Vous pourrez le rejoindre et proposer d'organiser ou d'aider à organiser cette action. [Consultez ici la carte des comités locaux.](#)



Nombre de personnes recommandé :

**3 - 4 personnes minimum  
pour chaque action**

# Vous voulez organiser cette action ? On vous donne quelques conseils et le matériel

## #1 - Infos préalables et matériel

**Consultez l'ensemble du comité** pour évaluer le nombre de participant·es.

**Choisissez les lycées** devant lesquels vous souhaitez réaliser l'action et recherchez des informations (adresse, horaires de fin des cours...). Vérifiez d'abord s'il existe un comité jeunes dans le lycée visé et contactez-le. Si vous connaissez des lycéen·nes de ce lycée, entrez en contact avec elleux pour organiser l'action ensemble.

**Préparez du matériel** à distribuer si vous en avez (flyers, autocollants, etc.).

## #2 - Le jour J

**Dress code** : Si possible, prévoyez un signe distinctif (vêtement, foulard, accessoire violet) pour marquer l'appartenance à #NousToutes.

**Pour engager la conversation** : parlez fort, en souriant, avec assurance. Exemple de phrases d'accroche : "Bonjour ! Nous sommes le collectif #NT qui lutte contre les VSS. Aujourd'hui c'est l'action nationale lycées. Est-ce que ça vous intéresse de répondre à un petit quiz sur les violences qui touchent les jeunes et sur vos droits ?

**Proposez vos contenus** (voir #3).

**A l'issue de l'échange**, remerciez les participant·es, souriez, proposez un flyer / un autocollant et de flasher le QR code.

**N'entrez pas dans un débat** si des personnes contestent vos chiffres ou votre présence, dites poliment au revoir et allez parler à d'autres. Si une personne de l'établissement vient vous demander la raison de votre présence, expliquez que le collectif #NousToutes sensibilise les jeunes sur les violences sexuelles qui les concernent. Si on vous demande de quitter les lieux, n'insistez pas et partez.

## #3 - Contenu de l'action

Au choix, et selon la réceptivité et le temps disponible :

- Proposer le quiz
- Informer sur l'éducation à la vie affective et sexuelle et proposez de signer la pétition
- Proposer des flyers si les élèves souhaitent en distribuer
- Proposer aux élèves intéressée.es de créer un comité jeunes dans leur lycée
- Informer sur la manifestation (objectifs, lieu et date de la manif la plus proche, etc.)

## #4 Partagez l'action sur les réseaux !



Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre des photos de votre action et les partager en story Instagram, en taguant [@noustoutesorg](https://www.instagram.com/noustoutesorg) et le comité local ou jeune de votre région !

**De cette façon, votre action sera bien plus visible !**

# L'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS)

## #1 - Les jeunes et les violences

Les jeunes sont particulièrement touché·es par les violences sexistes et sexuelles : 1 jeune sur 4 a déjà subi un rapport sexuel non consenti et 1 jeune femme sur 7 est victime de violences dans son couple (par rapport à 1 sur 10 pour toutes les femmes).

Pour lutter contre ces violences, l'essentiel, c'est la prévention et l'éducation.

## #2 - L'EVAS, c'est quoi ?

Depuis la loi du 4 juillet 2001, l'EVAS est obligatoire à l'école, au collège et au lycée. Les séances doivent être au moins au nombre de 3 par an et parler à égalité des thèmes biologiques, juridiques et émotionnels / affectifs. Elles doivent promouvoir l'égalité et le consentement et lutter contre les violences et les discriminations.

## #3 - L'enquête #SexEducationNationale

En début d'année, #NousToutes a publié une enquête présentant les résultats d'un sondage en ligne sur les séances d'EVAS. Voici les principaux résultats :

- Les répondant·es n'ont bénéficié que de 13 % des séances qu'ils auraient dû avoir
- Les thèmes abordés sont en grande majorité biologiques et les questions juridiques et affectives sont très peu discutées
- Les séances n'ont généralement pas aidé à mener des relations saines et lutter contre les violences

## #4 Qu'est-ce qu'on peut faire ?!

Nous avons lancé une pétition nationale que vous pouvez signer en flashant le QR code ou en cliquant ici :

[Change.org/SexEducationNationale](https://change.org/fr/SexEducationNationale)



Vous pouvez aussi en parler aux autres élèves, aux profs et à votre CPE.

Vous pouvez créer un comité jeunes #NousToutes pour qu'on s'organise ensemble à l'échelle nationale ! Si ça vous dit, envoyez un mail à [noustoutes.polejeunes@gmail.com](mailto:noustoutes.polejeunes@gmail.com).

# Quiz Lycées #NousToutes

## QUESTIONNAIRE

### LES CHIFFRES DES VIOLENCES

1. Combien de jeunes ont déclaré avoir déjà eu un rapport sexuel non consenti ?

- a. 10 %
- b. 25 %
- c. 50 %

Réponse : 25 % (Source : rapport du HCE Vigilance Egalité, 2022)

2. En France, à combien estime-t-on le nombre de personnes qui ont été victimes d'inceste ?

- a) 670 000
- b) 3,7 millions
- c) 6,7 millions

Réponse : 6.7 millions Soit 1 personne sur 10

Source: <https://facealinceste.fr/blog/dossiers/le-nouveau-chiffre-de-l-inceste-en-france>

3. Dans combien de cas de viol la victime connaît-elle le violeur ?

- a. 3 cas sur 10
- b. 6 cas sur 10
- c. 9 cas sur 10

Réponse : 9/10 (Source :

[/arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-referance-violences-faites-aux-femmes](https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-referance-violences-faites-aux-femmes)

4. En France, chaque année, combien de mineur.es sont victimes de viol ou tentative de viols ?

- a) 16 000
- b) 100 000
- c) 165 000

Réponse : 165 000 dont 130 000 filles (Source : <https://www.memoiretraumatique.org>)

5. Combien de femmes avant 25 ans ont été victimes de violences dans leur couple ?

- a. 1 sur 5
- b. 1 sur 7
- c. 1 sur 1

Réponse : 1 sur 5 (Source : ENVEFF 2000)

6. Une mineure en situation de handicap a en moyenne combien de fois + de risques d'être victime de violences sexuelles (en particulier si elle est en situation de handicap mental) que les autres mineures non porteuses de handicap ?

- a) 2 fois +
- b) 3 fois +
- c) 5 fois +

Réponse : c) 5 fois plus (Source : Handiconnect)

## CE QUE DIT LA LOI

7. La loi française oblige les établissements scolaires (enseignants notamment) à respecter le genre et le prénom choisi par un.e élève trans, et autorise les élèves trans à s'habiller comme elles le souhaitent/ selon leur genre vécu.

VRAI ou FAUX?

Réponse et explications : VRAI

Depuis la circulaire du 29 septembre 2021, mais avec une condition : que l'élève ait l'accord de ses 2 parents. C'est donc un premier pas mais la loi doit aller plus loin dans la reconnaissance de l'identité des élèves et des personnes trans en général. Le mégenrage (fait de ne pas utiliser le prénom et les prénoms choisis par un.e personne) est une violence qui peut avoir des conséquences très graves allant jusqu'au suicide.

8. Quand un viol est commis par un conjoint / petit ami / ex, c'est ...

- a) Une circonstance aggravante
- b) Une circonstance atténuante
- c) Ça ne change rien à la peine encourue

Réponse : Une circonstance aggravante

Source : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/violences-au-sein-du-couple>

9. Peut-on être condamné à de la prison pour une injure sexiste sur un réseau social ?

VRAI ou FAUX ?

Réponse : VRAI (un an de prison + 45 000€ d'amende)

Source : [Injure | Service-public.fr](#)

10. En 2021, la France a fixé le seuil de non-consentement sexuel des mineur.e.s à 15 ans.

VRAI ou FAUX ?

Réponse : VRAI - Depuis le 21 avril 2021, la loi instaure un seuil d'âge en deçà duquel tout acte sexuel entre un adulte et un.e mineur.e de moins de 15 ans est présumé être contraint, donc un viol (sauf dans le cas où les deux personnes ont moins de 5 ans d'écart).

11. Quelles sont les formes de violences dans le couple punies par la loi en 2022 ?

Réponses possibles :

- a) la violence physique et la violence verbale;
- b) La violence physique, la violence sexuelle et la violence psychologique
- c) La violence verbale, la violence sexuelle, la violence économique

Réponse B : la violence physique, la violence psychologique, la violence sexuelle.

Source : Ministère égalité homme-femme

12. En France, les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sont interdites.

VRAI OU FAUX ?

Réponse : VRAI. Ces pratiques, dites "thérapies de conversion" sont illégales depuis la loi du 31 janvier 2022.

13. En France, le mariage est autorisé à partir de

- a) 15 ans pour les filles
- b) 18 ans pour tou.tes les mineur.es

Réponses : b. La loi française interdit les mariages de mineur.es (filles ou garçons)

## L'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

14. Combien de séances d'éducation à la vie affective et sexuelle par an sont obligatoires ?

- A- 1
- B- 2
- C- 3

Réponse : 3 (loi du 4 juillet 2001)

15. Combien de séances en moyenne sont réellement effectuées sur les 21 obligatoires au collège et au lycée ?

- A- Moins de 3
- B- 10
- C- 21

Réponse : Moins de 3 (2,7, soit 13 %)

16. Dans quelles classes ces séances sont-elles obligatoires ?

- A- Au collège uniquement
- B- Au collège et au lycée
- C- De la primaire au lycée

Réponse : De la primaire au lycée



Flashez le QR code de la page manif !

17. Quels sont les sujets qui sont le plus abordés lors de ces séances ?

- A- Les sujet biologiques
- B- Les sujets juridiques
- C Les sujets émotionnels et affectifs

Réponse : Les sujets biologiques (50 % des répondant.es n'ont jamais abordé les thèmes affectifs et 47 % n'ont jamais abordé les thèmes juridiques).

18. Qui peut dispenser ces séances ?

- A- Les enseignant.es
- B- L'infirmier.e scolaire
- C- Des intervenant.es extérieur.es
- D- Les trois

Réponse : Les trois

19. Ces séances doivent apprendre aux enfants et aux ados à repérer les VSS et y réagir :

- A- Vrai
- B- Faux

Réponse : Vrai

20. Connaissez-vous des structures et associations formées à accompagner les jeunes sur les questions de vie affective et sexuelle ?

- A- Oui !
- B- Non

Réponse : Le Planning Familial, le CIDFF, la PMI...